

Pièces à joindre pour une demande de passeport biométrique

- Demande ci-jointe remplie recto uniquement **à l'encre noire**
- Une copie intégrale d'acte de naissance à demander à votre Mairie de naissance
- Autorisation parentale ci-jointe (pour les mineurs non émancipés)
- Livret de famille
- En cas de divorce, produire l'expédition du jugement qui a désigné la personne chargée de la garde de l'enfant ou l'ordonnance qui a statué sur cette garde
- 1 justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)
- Attestation de domicile et pièce d'identité officielle de l'hébergeant
- En cas de vol, établir une déclaration auprès de la Gendarmerie et vous munir d'une autre pièce officielle avec photo
- En cas de perte établir la déclaration de perte en mairie et vous munir d'une pièce officielle avec photo
- Timbre fiscal de 89 € pour les majeurs, 45 € pour les mineurs de plus de 15 ans et 20 € pour les mineurs de moins de 15 ans
- Rendre l'ancien passeport en cas de renouvellement
- Copie des pièces d'identité des parents
- Pour les personnes nées à l'étranger ou sur le sol français dont les parents sont nés à l'étranger (sauf rapatriés d'Algérie) fournir :
 - > décret de naturalisation
 - > certificat de nationalité français

Dossier à déposer personnellement en mairie de Castelnau-Le-Lez, Montpellier ou Police Municipale de Castries.
